

QUESTIONNAIRE

1. De nombreuses familles à Genève éprouvent des difficultés à concilier vie familiale et vie professionnelle.

a) Diriez-vous que c'est une problématique politique majeure à Genève ? Pour quelles raisons ?

Je pense que concilier vie familiale et vie professionnelle est effectivement un problématique majeure à Genève et cela pour les raisons suivantes.

- La charges des enfants est encore trop souvent assumer en grande partie par les femmes qui restent cantonnées sur des postes à temps partiel avec moins de responsabilités ce qui impacte négativement sur son salaire.
- Prise en charge extrascolaire et extrafamilial ;
- Bien que dans le secteur public les postes de cadre sont de plus en plus publiés à temps partiel, le secteur privé peine à s'y mettre.
- Le télé travail est peu répandu et quand il est autorisé, il y a un risque que la personne soit «au travail » tout le temps.
- Des salaires trop bas dans certains secteurs pour se permettre de faire un temps partiel (hôtellerie, vente).
- Il manque un congé paternité.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour aider les familles genevoises à concilier vie familiale et vie professionnelle ?

- Crèches : des horaires d'ouverture étendus à l'instar de la crèche de HUG ;
- Accueil parascolaire étendu en termes d'horaire et âge.
- Promotion de la coparentalité ;
- Entreprendre des démarches auprès de la FER pour inciter les PME de d'ouvrir les postes, et notamment ceux à responsabilité à temps partiels.
- En ce qui concerne le secteur public, favoriser le job sharing et le télé travail en développant un cadre clair afin qu'une plus grande flexibilité n'entraîne pas une disponibilité accrue qui pourrait entraîner des problèmes de santé sur le moyen et long terme.

2. L'Etat genevois offre des prestations de soutien à la famille (notamment les prestations complémentaires familiales, les bourses d'études et les demandes d'allocation de logement)

a) Quels sont, selon vous, les obstacles qui empêchent certaines familles à Genève d'accéder à de telles prestations ?

- accès à l'information ;
- pas au courant des prestations offertes ;
- les personnes se sentent stigmatisées et renoncent.
- n'ont pas de permis de séjour bien qu'ils/elles travaillent et donc pas ou seulement partiellement accès.

b) Quelles mesures proposeriez-vous pour améliorer l'accès des familles genevoises aux prestations de soutien à la famille ?

- Des campagnes de sensibilisation ;
- Une meilleure coordination/coopération entre les structures étatiques et les associations ;
- Une présence des instances concernées lors de séance d'information à l'école, au parascolaire etc.
- De la documentation traduite dans les langues étrangères prédominantes dans le Canton.
- Travailler avec le bureau d'intégration pour approcher les différentes communautés étrangères.
- Publier l'information sur les plateformes de communication des communautés expatrié-es. Les personnes travaillant dans les ONG ne sont pas forcément bien payées.

3. Imaginons la mise sur pied par l'Etat d'un Secrétariat à la famille (secrétariat intégré à un département du Conseil d'Etat).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

- Un « ministère » assure la cohérence de l'action de l'Etat touchant les enfants et les familles. En charge de l'élaboration et de la mise en œuvre de politiques, de programmes et de mesures qui répondent aux besoins. Un « ministère » assurerait une meilleure cohérence en prenant en considération la diversité des modèles familiaux et des milieux de vie dans lesquels ils évoluent. Un « ministère » assurerait aussi une égalité de traitement.

b) Quels en seraient les désavantages ?

- Les institutions étatiques peuvent être lourdes, l'élaboration, les décisions et la mise en œuvre des politiques publiques peuvent prendre beaucoup de temps. Le politique peut freiner certaines initiatives à moins qu'elles ne soient pas inscrites dans une loi. Il est plus difficile d'adapter rapidement des politiques publiques aux changements sociétaux.

4. Et maintenant la mise sur pied par l'Etat d'un Observatoire des familles ayant pour objectif d'étudier la situation des familles à Genève et leur évolution (outil mis sur pied par le Conseil d'Etat, qui travaillerait avec l'Université en lien avec les associations).

a) Quels seraient, selon vous, les avantages d'un tel dispositif ?

- <https://www.unige.ch/sciences-societe/socio/files/8914/4351/6302/observatoire-familles-600.jpg>
- Ce dispositif existe depuis 2015. C'est un dispositif indépendant en principe qui fournit les données nécessaires pour l'élaboration et le développement des politiques publiques.

b) Quels en seraient les désavantages ?

L'Observatoire des familles « a pour but de fournir des informations scientifiques précises sur l'état des familles et de leurs difficultés à Genève ». Les risques est que ces travaux restent trop académiques, loin des réalités du terrain. C'est un outil complémentaire nécessaire, si il est nourrit correctement et financé.

5. Et pour finir, parlons "politique familiale" dans le canton de Genève.

a) Quelles sont, selon vous, les mesures actuelles qui définissent le mieux la politique familiale dans le canton de Genève ?

- Prévention, sensibilisation et dispositifs monétaires ciblés.

b) Quelles sont les mesures que vous préconiseriez pour la développer ?

- Une meilleure prise en charge en cas de conflit, privilégier la médiation qui pourrait être prise en charge par le canton.
- L'accueil extra-familial étendu (heures et nombre des places);
- Une offre accrue accessible aux familles avec peu de moyens, lors des vacances scolaires.
- Du logement abordable et des primes maladies plafonnées à un maximum de 10% du revenu.
- Un salaire minimum cantonal en plus des CCT.
- Une plus grande protection pour des personnes qui ne reçoivent pas ou plus les pensions pour les enfants.
- Défisicalisation des allocations familiales.